



Commune de SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT - 01

REVISION DU PLU

Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD

Réunion publique du 1er Juin 2023



Réunion publique de concertation N°2



Richard BENOIT



01/06/2023



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

mosaïque-environnement.com



INTRODUCTION GENERALE

1



Le Plan Local d'Urbanisme

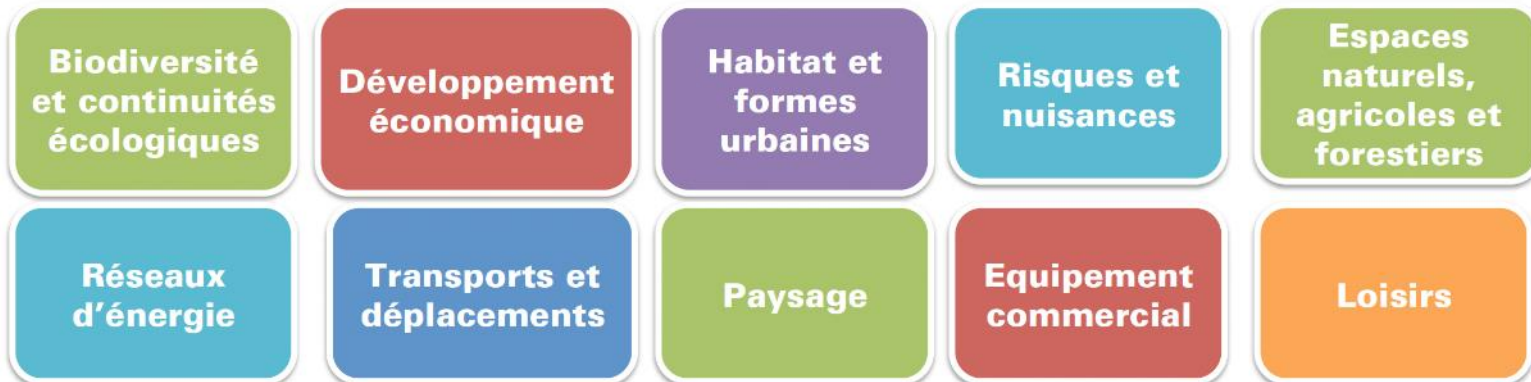
La commune est aujourd'hui dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en septembre 2008 et qui n'a fait l'objet que d'une modification en 2021.

Le PLU est:

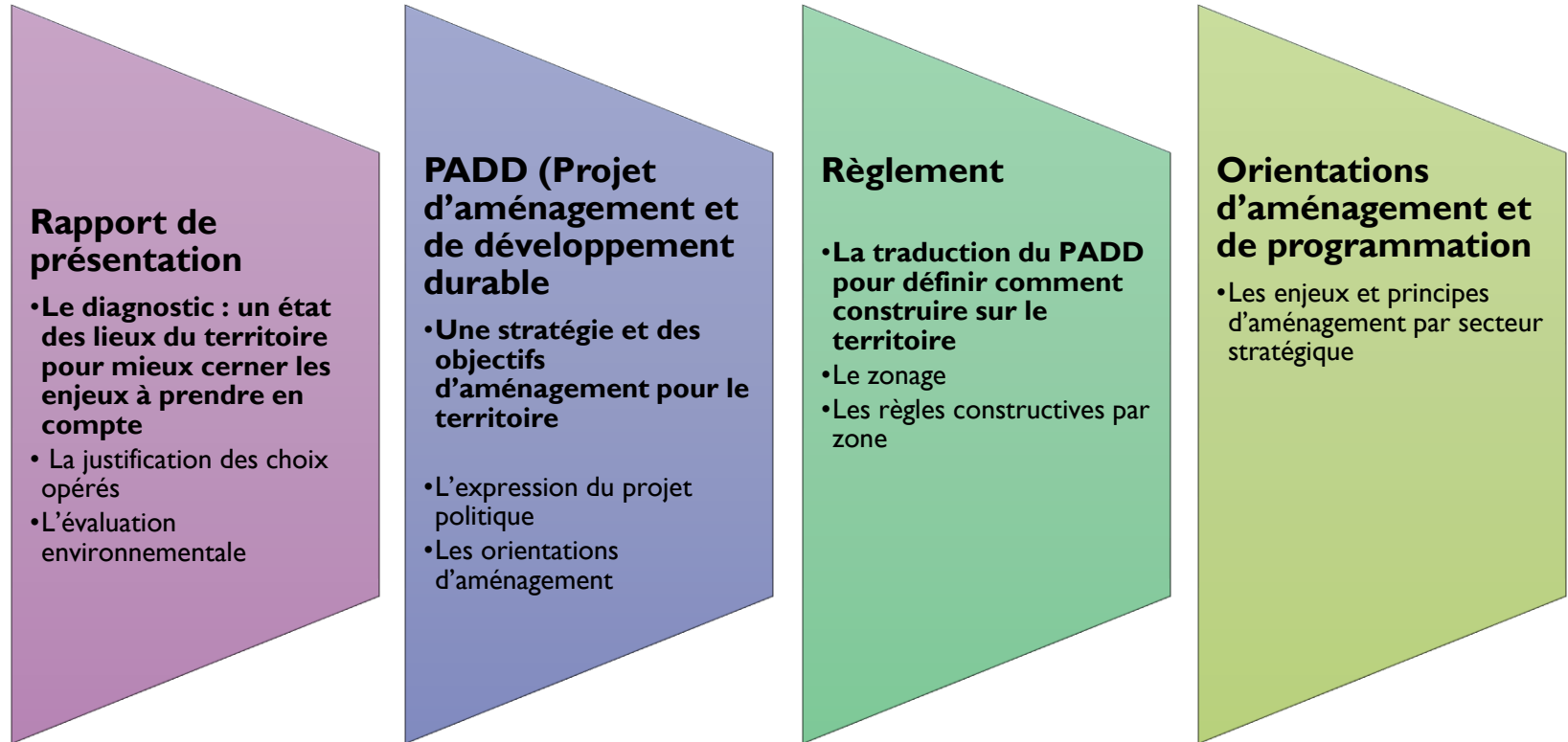
Un document qui **planifie** : qui prévoit l'aménagement et l'urbanisation de la commune à l'horizon 10-15 ans à travers la définition d'un projet de développement durable.

Un document qui **régit les droits à construire** sur chaque parcelle située dans le périmètre de la commune.

Il prend en compte l'ensemble des thématiques qui touchent **l'aménagement du territoire** :



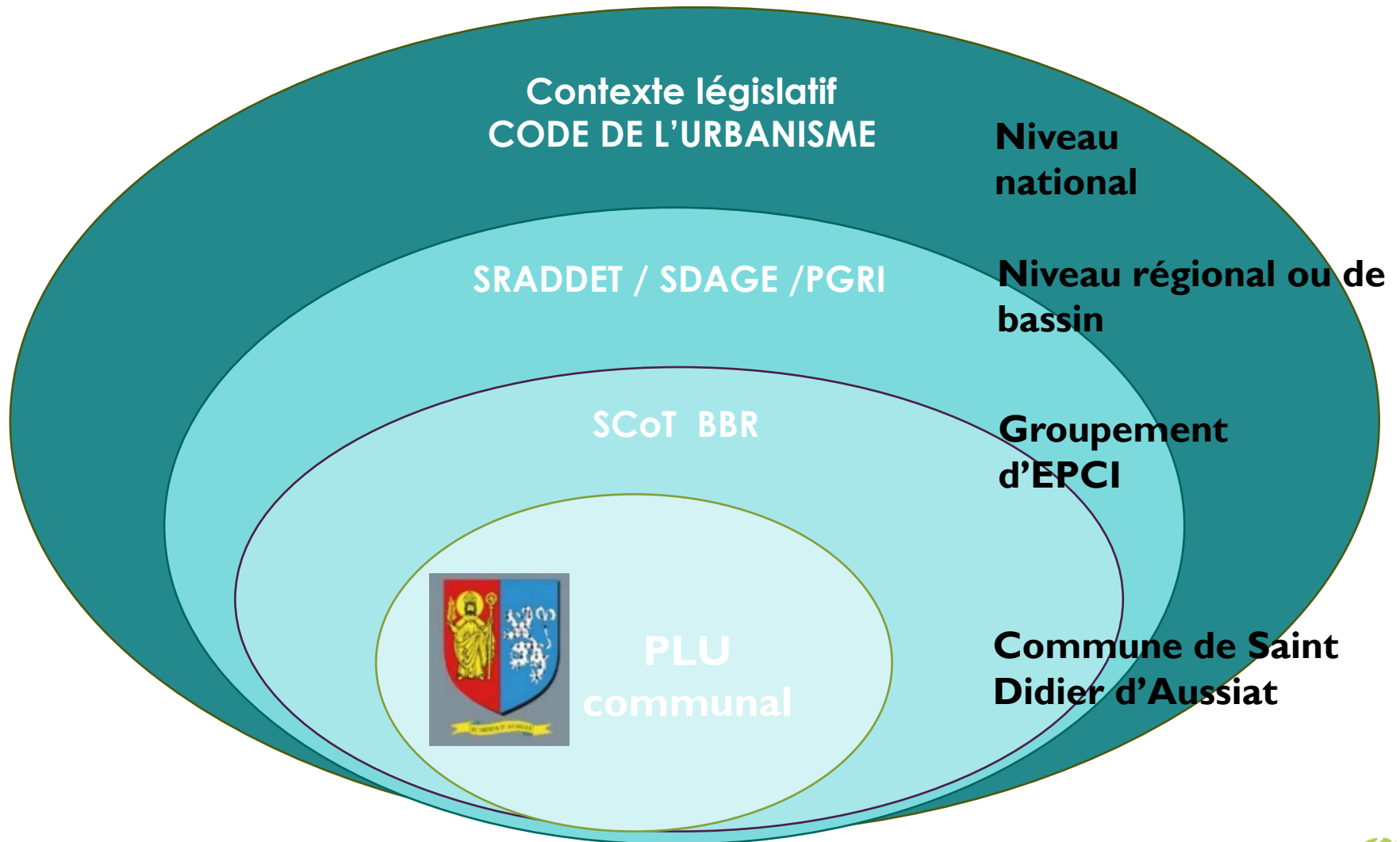
La place du PADD dans le PLU



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la « **clef de voûte** » du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le sens où il définit les **orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement futur et durable de l'ensemble du territoire de la commune.



La hiérarchie des normes



Cadre et objectifs du PADD

Document stratégique et prospectif, le PADD s'appuie sur une vision globale du territoire à l'horizon 2033, soit une dizaine d'années d'application du PLU, et décline une stratégie de développement à travers la traduction des choix retenus par les élus du territoire sous forme d'orientations stratégiques.

ARTICLE L151-5 DU CODE DE L'URBANISME

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

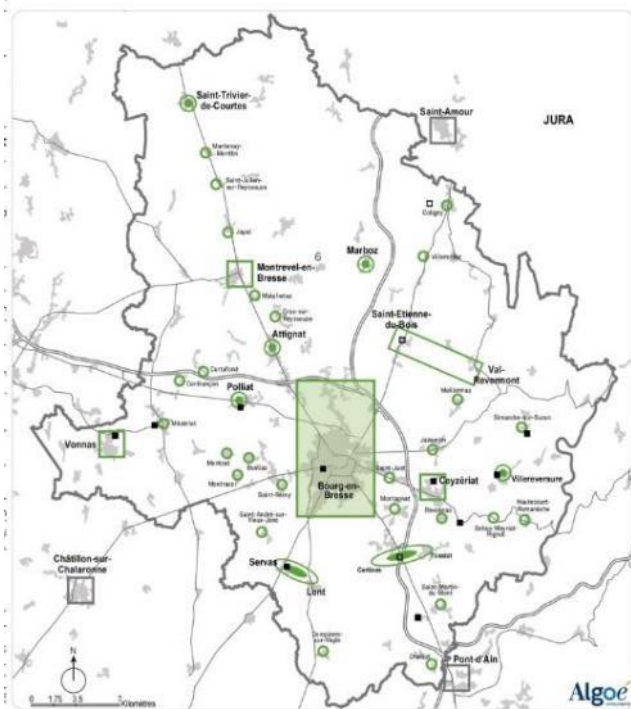
Pour la réalisation des **objectifs de réduction d'artificialisation des sols** mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 (...), le projet d'aménagement et de développement durables fixe **des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés (...) »

Structure générale du PADD



Armature territoriale
Bourg-Bresse Revermont



Saint Didier d'Aussiat appartient aux 38 « communes rurales dites non accessibles », c'est à dire celles dont l'atout principal est le cadre naturel et rural...

Une **ORIENTATION SOCLE**, qui constitue la « colonne vertébrale » du projet et qui pose le principe suivant :

« Préserver et mettre en valeur la qualité du cadre de vie comme socle du développement de la commune »

3 AXES DE DÉVELOPPEMENT

A – **Préserver et mettre en valeur** les patrimoines agricoles, naturels et bâtis du territoire;

B - Forger les **conditions d'accueil diversifiées** pour tous les habitants actuels ou futurs, dans un cadre de mixité générationnelle et sociale;

C – Offrir, à l'échelle de la commune, un cadre d'équipements adaptés pour **la qualité de vie** des habitants actuels et futurs et pour les visiteurs de passage sur le territoire et permettre la **transition énergétique** du territoire.



**PRÉSERVER ET METTRE EN
VALEUR LES PATRIMOINES
AGRICILES, NATURELS ET BÂTIS
DU TERRITOIRE**



2



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

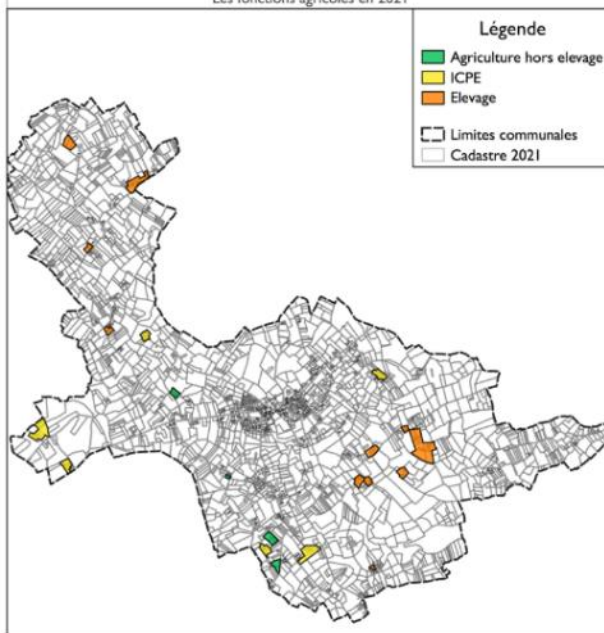
L'orientation générale sur la commune est polyculture élevage.

Il a été recensé 15 sites agricoles sur la commune.

La plus grande partie du territoire doit être réservée au développement de cette activité, mais en tenant compte aussi des enjeux environnementaux.

Saint-Didier-d'Aussiat

Les fonctions agricoles en 2021



Objectif N°1 : Préserver et développer l'activité agricole

Le diagnostic montre une agriculture dynamique et très diversifiée mais avec une dominante d'élevage (élevage bovins, élevage de lapins, élevage de chèvres angora, bisons...)

Cette dynamique doit être préservée. Le projet prévoit de:

- **Préserver le foncier agricole** et, donc le potentiel de production du territoire en termes de surfaces disponibles.
- **Préserver les surfaces agricoles converties en « bio ».**
- **Veiller à maintenir les surfaces de proximité**, notamment en tenant compte des périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'exploitation (et en particulier d'élevage) et surtout en évitant, de manière générale, de créer un enclavement des sites et bâtiments d'exploitation existants. Il s'agit ainsi de laisser des marges de développement possible aux exploitations et d'éviter les conflits liés à la proximité entre exploitations et zones d'habitat. Cela s'accompagne également d'une réflexion sur le maintien des accès aux parcelles agricoles.

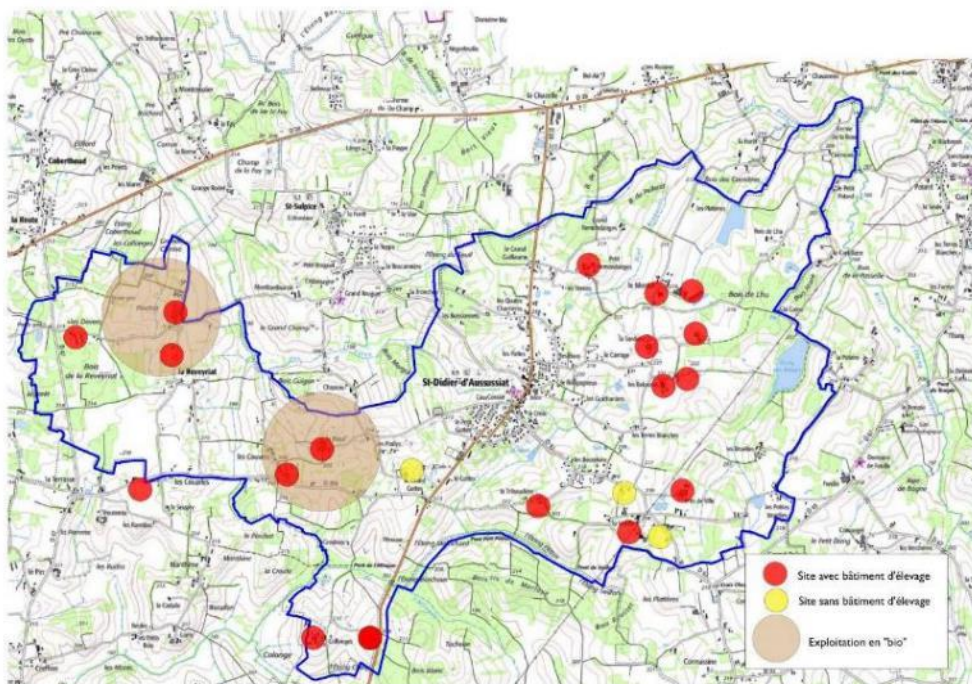


PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°2 : Accompagner les nouvelles pratiques agricoles

Le projet prévoit d'encourager de nouvelles pratiques agricoles susceptibles de se saisir des opportunités du territoire et de s'inscrire dans les évolutions de l'activité agricole cherchant à articuler **production/transformation/distribution**:

- Développement des circuits courts (proximité du bassin de consommation des agglomérations de Bourg-en-Bresse et de Macon).
- Développement de « marchés niches » (agriculture biologique, bisons).
- Développement des activités de transformation (Chèvres angora...)



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°3 Préserver et mettre en valeur les sites naturels riches en biodiversité et les ressources naturelles

Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit d'abord d'utiliser le potentiel constructible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine et les espaces de développement de l'urbanisation et au plus proche du tissu urbanisé, afin de limiter la fragmentation des continuités écologiques.

Pour les secteurs à vocation naturelle et agricole, le projet prévoit :

- **d'assurer la préservation des espaces naturels autour des ruisseaux** et biefs et, lorsqu'elles sont encore présentes de leur ripisylves;
- de préserver les continuités bocagères présentes (en particulier à l'Ouest du bourg centre)
- **de préserver les grands boisements** existants (Bois de Thu ou de la Reveyriat).
- **d'assurer la préservation du site de l'étang des marais**, d'intérêt majeur

En complément, le projet s'attache à conforter la place du végétal dans l'espace urbain pour introduire le « **végétal de proximité** » et lui redonner une place dans le tissu bâti, au plus près des habitants. Outre la qualité du cadre de vie, cela contribue dans le même temps au confort thermique de l'espace urbain et à la gestion de l'eau.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°3 Préserver et mettre en valeur les sites naturels riches en biodiversité et les ressources naturelles

INVENTAIRE DES CONTINUITÉS ÉCOPAYSAGÈRES RECONNUES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL
ST DIDIER D'AUSSIAT



Légende

continuités bocagères

- 0 - Couir de brousse
- 1 - Continuité à maïs
- 2 - Continuité à luzerne
- 3 - Continuité à sarrasin

continuités forestières

- 0 - Couir de brousse
- 1 - Continuité à maïs
- 2 - Continuité à luzerne
- 3 - Continuité à sarrasin

continuités prairie sèches

- 0 - Couir de brousse
- 1 - Continuité à maïs
- 2 - Continuité à luzerne
- 3 - Continuité à sarrasin

continuités zones humides

- 0 - Couir de brousse
- 1 - Continuité à maïs
- 2 - Continuité à luzerne
- 3 - Continuité à sarrasin



Données : IGN, IGN, IGN 2011
Département de l'Ain - CHSA
Cartographie : Pôle Innovation géographique
Département de l'Ain - CHSA - IGN - IGN 2011



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°4 – Protéger la ressource en eau

L'eau reste une ressource renouvelable, mais non inépuisable, et fragile d'un point de vue qualitatif.

Un premier axe du projet consiste à encadrer la **bonne gestion des eaux pluviales** dans une optique de « transparence hydraulique » .

Le projet prévoit :

- de favoriser une gestion des Eaux Pluviales se rapprochant du cycle de l'eau et privilégiant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, sauf sur les zones où elle est exclue pour des enjeux environnementaux ou pour une impossibilité avérée.
- que, en situation future d'aménagement, il s'agira de ne pas augmenter les volumes induits par temps de pluie par rapport à la situation actuelle.
- de valoriser la mise en œuvre de surfaces non imperméabilisées dans les nouvelles zones d'urbanisation.
- de maintenir et inciter au développement de structures paysagères qui permettent de limiter le ruissellement et jouent un rôle de filtre vis-à-vis des polluants.

Il s'agit aussi de **préserver la qualité de l'eau**. Pour cela, le projet prévoit :

- de dimensionner le développement urbain au regard du bon état quantitatif et qualitatif des ressources en eau et des capacités d'assainissement.

Et, enfin, d'assurer une **gestion économe de la ressource en eau**. Pour cela, le projet prévoit :

- de promouvoir des dispositifs de récupération des eaux de pluie
- d'inciter à une utilisation économe de la ressource

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Objectif N°5 – Préserver l'identité du cœur de bourg

Le cadastre de 1810 montre que le centre autour de l'église n'est pas d'une grande densité, mais cette petites structure urbaine autour de laquelle se trouvait des bâtiments de commerce et d'activités, est un marqueur fort de l'identité de la commune. Cette structure ancienne est encore directement lisible dans l'espace urbain et constitue véritablement le cœur du bourg de Saint Didier d'Aussiat.

Le projet prévoit **la préservation de la place de l'église et du site de la ferme de Cossiat** (Monument Historique) en tenant compte des espaces de parc boisé entre les deux sites:

- La place urbaine devra conserver le rapport général entre les volumes et les vides et aussi les images de bâtiments anciens,
- Pour la ferme de Cossiat, il faut préserver les espaces vert autour des bâtiments qui permettent les points de vue sur l'ensemble de bâtiments.
- Le parc boisé entre la grosse maison bourgeoise et l'église sera préservé.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Objectif N°6 – Mettre en valeur l'identité de la commune à travers son patrimoine bâti ancien dispersé.

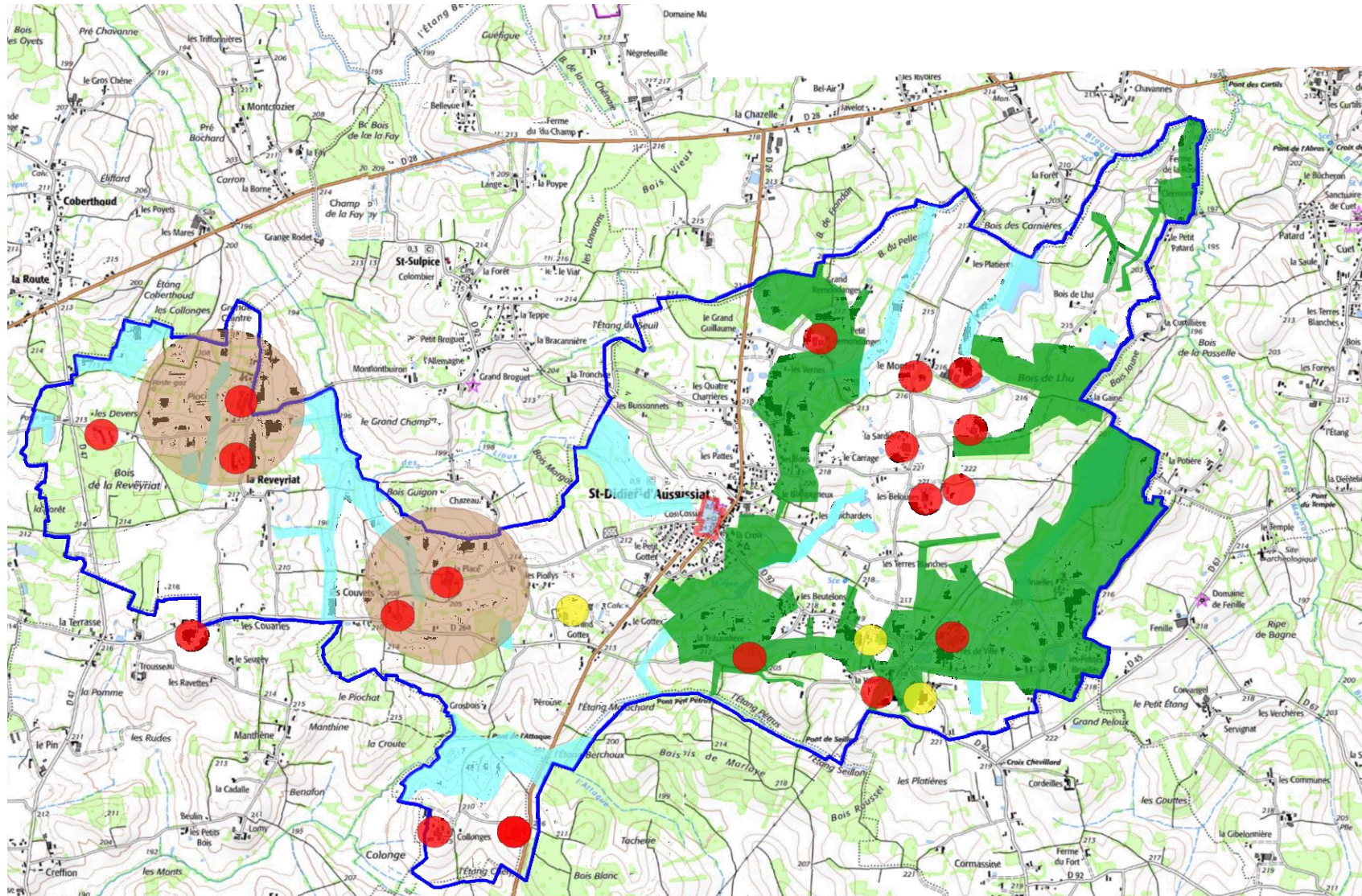
La structure urbaine est, en effet, classique de la Bresse avec un grand nombre de hameaux de fermes (La Reveyriat, Les Couvets, le Montet...etc) dispersés dans le territoire. Une grande partie de ce bâti, anciennement agricole, est aujourd'hui utilisé pour l'habitation... On notera que l'on y trouve aussi quelques « pavillons » récents.

Un recensement exhaustif a dénombré, en dehors du « halo » urbain 135 sites de bâtiments isolés, dont seulement 3 correspondent à des bâtiments agricoles isolés.

Nombre de ces bâtiments anciens dispersés dans le territoire présentent un intérêt patrimonial fort.

Le projet prévoit de **repérer ces bâtiments d'intérêt patrimonial afin d'encourager à leur réhabilitation tout en conservant leur valeur patrimoniale et architecturale.**

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE





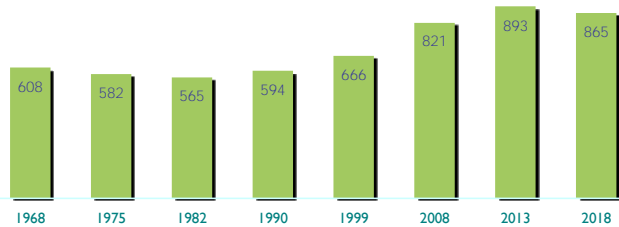
**FORGER LES CONDITIONS
D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR
TOUS LES HABITANTS ACTUELS
OU FUTURS, DANS UN CADRE
DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE
ET SOCIALE**

3



FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

Évolution du nombre d'habitants entre 1968 et 2018



Évolution des structures par âge



Objectif N°1 – Poursuivre une croissance démographique acceptée et acceptable

Depuis 50 ans, la commune a connu une augmentation régulière de sa population qui a ralenti ces derniers temps entraînant un relatif **vieillessement** de sa population..

La commune envisage une croissance de sa population de **1% par an** jusqu'en 2032 (horizon 10 ans), soit le double de ce qu'elle a connu ces dix dernières années.

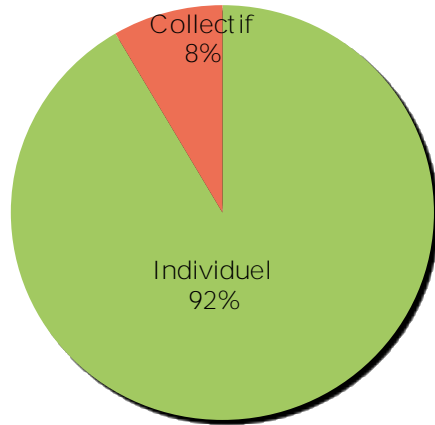
ce scénario doit permettre d'enrayer une accélération du vieillissement de sa population (entre 2008 et 2018, l'indice de jeunesse est passé de 142 à 110)

3 SCÉNARIOS CoT Croissance démographique annuelle 1%

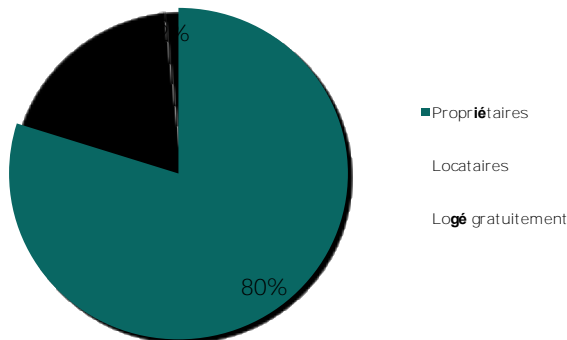
Population 2022	Résidences principales 2022	Taille des ménages 2022	Population 2032	Résidences principales 2032	Taille des ménages 2032	Résidences principales à produire 2022/2032	Par an
883	368	2,40	975	424	2,3	56	5,6

FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

Forme des logements (2018)



Statut d'occupation (2017)



Objectif N°2 – Proposer des logements pour tous dans un objectif de mixité sociale et générationnelle.

La structure du parc de logement actuelle apparaît très monospécifique: en 2019, 92% de maisons individuelles et 81% de propriétaires. Cette structure est certainement une des raisons du vieillissement progressif de la population.

Il s'agit donc d'aller dans le sens d'une plus grande mixité sociale et générationnelle en diversifiant la typologie des logements à produire afin d'offrir des réponses à des demandes permettant de dynamiser la tranche d'âge des 0/44 ans (qui a diminuée de 51 habitants entre 2008 et 2019).

Pour ces raisons, le projet propose de:

- **Diversifier la typologie** de l'offre en logement pour aller dans le sens d'un rajeunissement de la population.
- Tendre vers une **production minimum de 20% de logements « intermédiaires » et/ou collectifs.**

FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

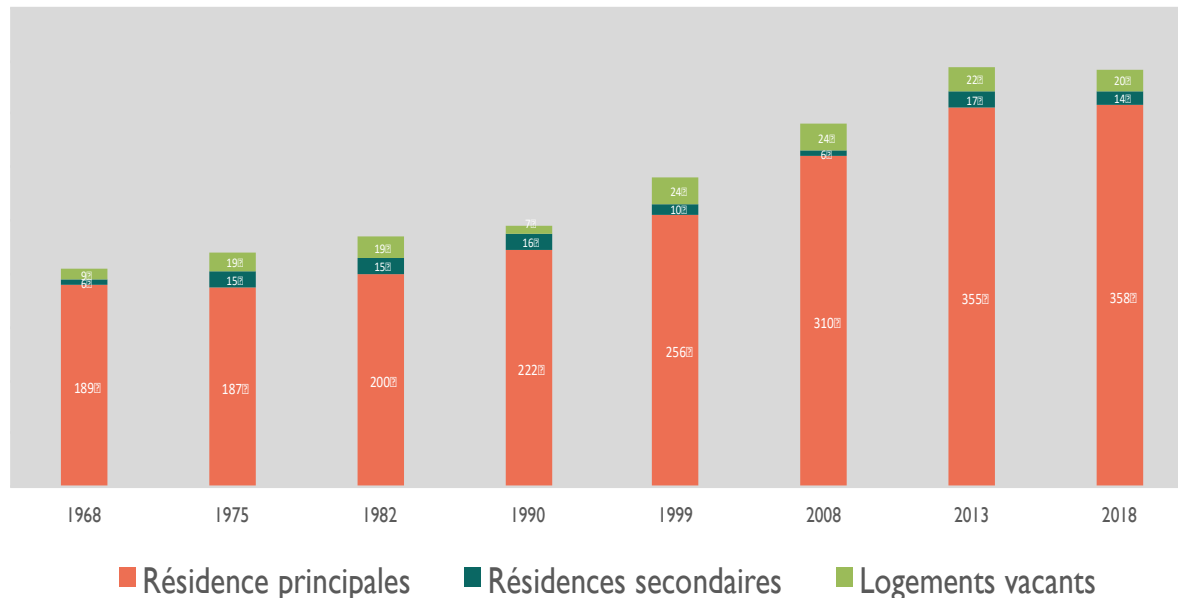
Objectif N°3 – Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en favorisant l'amélioration et la réhabilitation du bâti ancien et privé

Le potentiel de remise sur le marché de logements vacants est faible puisque **le taux de vacance** est de l'ordre de **5,1%** (soit 20 logements).

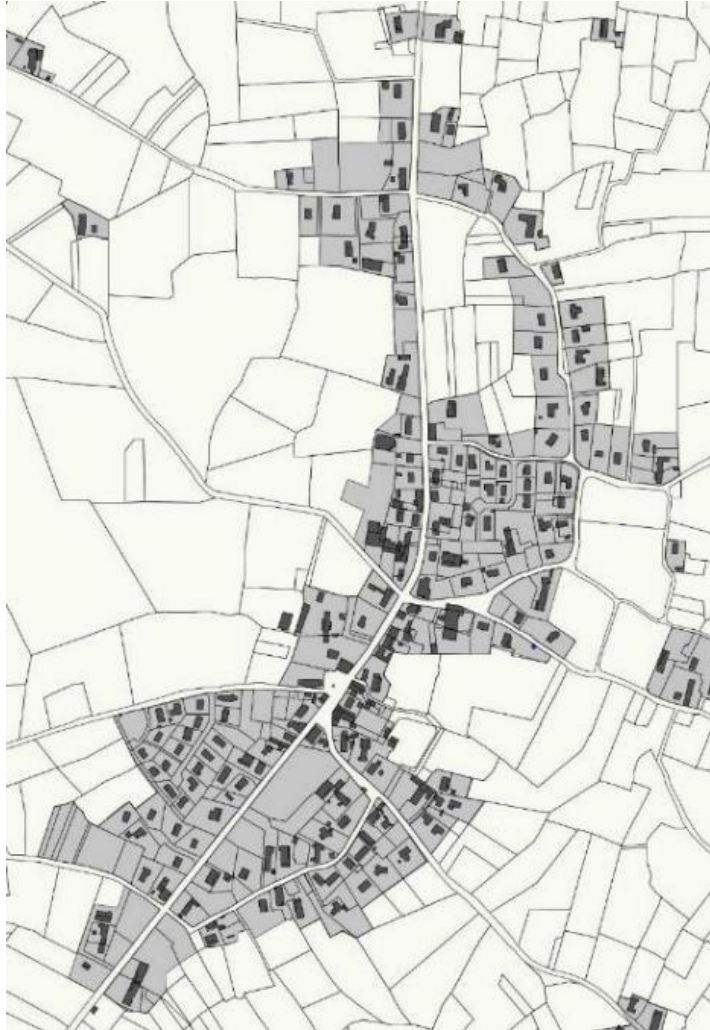
En se basant sur les éléments de permis de construire, on constate que, entre 2011 et 2021, 7 logements créés sont issus de la réhabilitation de ferme... soit 0,7 par an...

Le projet retient donc un potentiel de 7 logements ne consommant pas de foncier.

Évolution du nombre de logements par type entre 1968 et 2018



FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE



Objectif N°4 – Prévoir le développement uniquement autour du centre bourg

La structure urbaine est, en effet, classique de la Bresse avec un grand nombre de hameaux de fermes dispersés dans le territoire. Une grande partie de ce bâti, anciennement agricole, est aujourd'hui utilisé pour l'habitation...

Ainsi pour un parc de 393 logements, on en trouve environ 1/3 (132) dans l'espace agricole et naturel.

Le projet de la commune est de ne pas accentuer encore cette dispersion de l'habitat et, en conséquence de n'envisager le développement que sur l'ensemble urbanisé du centre bourg.

Pour tous les autres secteurs de la commune, on pourra seulement autoriser l'évolution des bâtiments existants (aménagement, extensions, annexes).

FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

Résultat de l'étude de densification urbaine

Potentiel « brut »: 4,9 hectares
Rétention foncière: 50% (SCoT)
Potentiel disponible: 2,5 hectares
Environ 32 logements

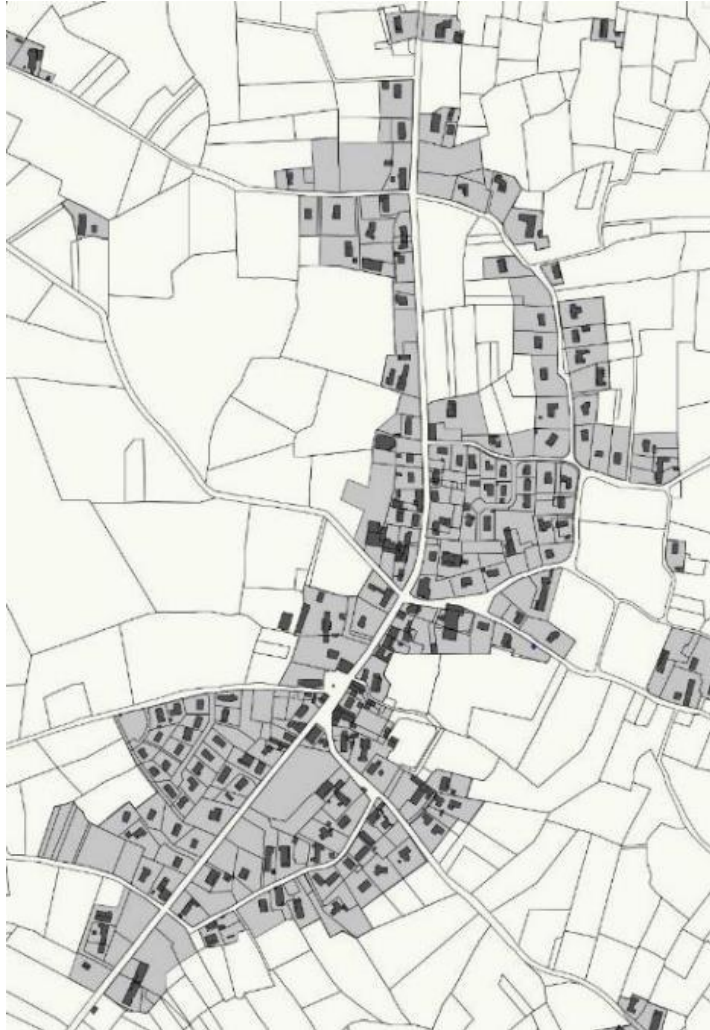


Objectif N°5 – Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en privilégiant le développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (« dents creuses », divisions parcellaires, renouvellement urbain...).

Le potentiel disponible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine est donc d'environ **2,5 hectares** (en tenant compte du phénomène de rétention foncière).

Le projet retient, sur la base de la prescription du SCoT, une **densité moyenne minimum de 13 logements/ha**. Le potentiel disponible à l'intérieur de **l'enveloppe urbaine du centre bourg** pourrait permettre la réalisation d'environ **32 logements** sur les 51 correspondant au besoin (56, moins les 7 issus de réhabilitation).

FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE



Objectif N°6 – Prévoir la possibilité qu’une part du développement se fasse en extension avec un objectif de limitation de la consommation de l’espace.

Le projet prévoit la possibilité de **19 logements en extension** de l’enveloppe urbaine du centre bourg.

Sur la base d’une densité minimum de 13 logements/ha, le développement en extension ne devrait pas consommer plus de **1,5 hectares**.

Afin de limiter la consommation de l’espace tout en tenant compte du fait que les secteurs en extension devront être choisis pour être les plus favorables à des opérations de diversification de l’habitat (mêlant collectifs/intermédiaires/individuels).



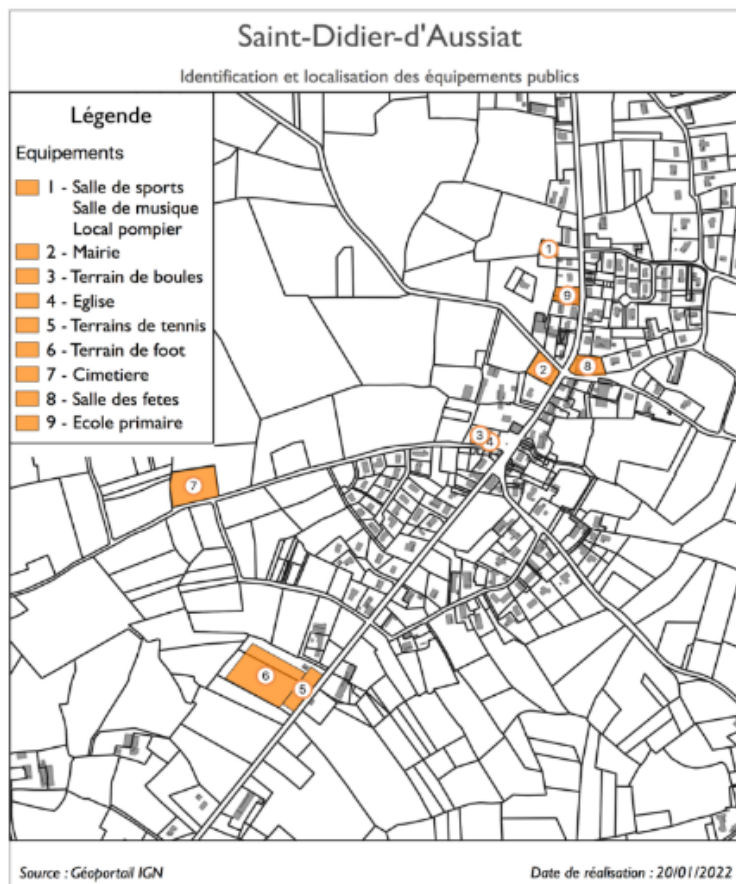
**OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA
COMMUNE, UN CADRE
D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS
POUR LA QUALITÉ DE VIE DES
HABITANTS ACTUELS ET FUTURS
ET PERMETTRE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.**



4



OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.



Objectif N°1 – Préserver et développer les équipements, commerces et services sur le centre bourg

La commune a développé des équipements publics au niveau du centre bourg.

On compte aussi quelques services et commerces (boulangerie, gamm vert...)

Ce rôle de centre bourg équipé (secteur de la mairie, des écoles, de la salle polyvalente) a vocation à être développé (projet autour de la Mairie) d'autant que le dynamisme recherché au niveau de la croissance et du rajeunissement de la population devrait entraîner des besoins supplémentaires.

- Le projet prévoit de pouvoir **développer les équipements nécessaires aux habitants actuels et futurs** de la commune sur le secteur de centre bourg. Il s'agira, entre autres, de prolonger la dynamique des projets actuellement à l'étude comme le développement d'une zone de loisirs et aussi d'anticiper d'éventuels besoins au niveau de l'école.



OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°2 – Préserver et développer les emplois existants sur la commune

Le diagnostic montre qu'il existe aujourd'hui 82 emplois (pour 410 actifs). Même si ce nombre est relativement faible (**2 emplois pour 10 actifs**), il est important de chercher à le maintenir au plus haut. On peut penser qu'une part de ces emplois est plutôt liée à la sphère présentielle. Ainsi, la recherche de la mixité des fonctions urbaines ne peut qu'aller dans le sens de la préservation de ces emplois.

Une autre part est aussi liée au dynamisme de l'activité agricole.

Mais au-delà il faut aussi pouvoir accueillir de nouvelles activités dans l'enveloppe urbaine dans la mesure où elles sont compatibles avec l'habitat.

Le projet prévoit d'accepter les activités notamment artisanales, de services dans le tissu urbain en veillant à imposer le respect des autres usages présents sur le secteur.

Emploi et activité	2008	2018
Nombre d'emplois	128	82
Nombre d'actifs ayant un emploi	374	410
Concentration de l'emploi	34%	20%

OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°3 – Favoriser les déplacements doux entre les différents secteurs de la commune.



La volonté de créer une centralité forte entraîne une réflexion sur l'organisation des déplacements en particulier, en termes de déplacements doux (ou modes actifs) pour encourager à limiter l'utilisation de l'automobile dans le cadre de trajets courts.

- Le projet prévoit de **compléter le développement de cheminements modes actifs le long de la RD26** au long de laquelle s'est développé le centre bourg.
- Le projet prévoit le développement de **cheminements modes actifs vers le hameau de Beutelons** relativement proche du centre bourg.
- Le projet prévoit la **recherche de cheminement doux alternatif** dans les nouvelles opérations de logements.

OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°4 – Offrir des alternatives au déplacement automobile tout en tenant compte de dépendance à ce mode de transport

La commune de Saint Didier d'Aussiat est fortement dépendante à la voiture, c'est pourquoi il convient, tout en tenant compte de la nécessité des déplacements automobiles, d'offrir des alternatives et de développer les possibilités en terme de modes doux et actifs.

Dans ce but le projet prévoit de:

- Anticiper les besoins fonciers nécessaires pour améliorer **la desserte Transports Collectifs ou au covoiturage**
- Prévoir un nombre de **stationnements minimum** dans les opérations d'aménagement pour éviter d'encombrer l'espace public.

Objectif N°5 – S'assurer de l'adéquation entre développement et équipements d'infrastructure

Le choix d'un développement dynamique de la commune en terme de croissance de la population doit être corrélé à une vérification de l'adéquation des réseaux secs et humides existants et à une anticipation quant aux besoins à échéance 2032.

- Le projet prévoit **le renforcement des réseaux si nécessaire** .

OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°6 – Tendre vers la sobriété, l'efficacité énergétique et la performance environnementale.

Il s'agit ici, à la fois de veiller à l'empreinte carbone des choix opérés en termes de bâti et de lutter contre la précarité énergétique.

Il faut ainsi assurer la qualité écologique des bâtiments et aménagements nouveaux.

Pour cela, le projet prévoit :

- d'inciter à **penser les opérations dans leur environnement** afin de renforcer les performances énergétiques des bâtiments et notamment du parc résidentiel, en encourageant les approches bioclimatiques (orientation, implantations, compacité, matériaux..).

Objectif N°7 – Encourager les équipements en énergie renouvelable dans les projets de bâtiments.

La commune souhaite encourager le développement des énergies renouvelables dans le respect des patrimoines et des paysages.

- Le projet prévoit de **faciliter et encourager l'intégration de dispositifs de production d'énergies dans les projets de constructions nouvelles** et de réhabilitation (logement et activité) en lien avec les caractéristiques architecturales et paysagères de l'espace urbain dans lesquels ils se trouvent.



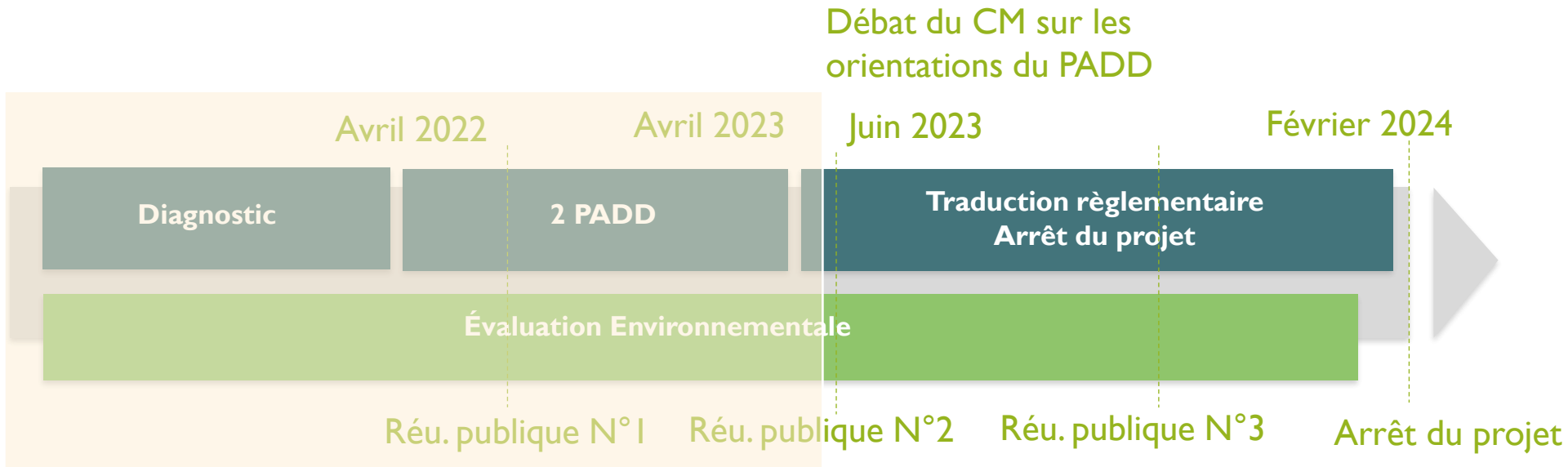


SUITE DE LA PROCEDURE

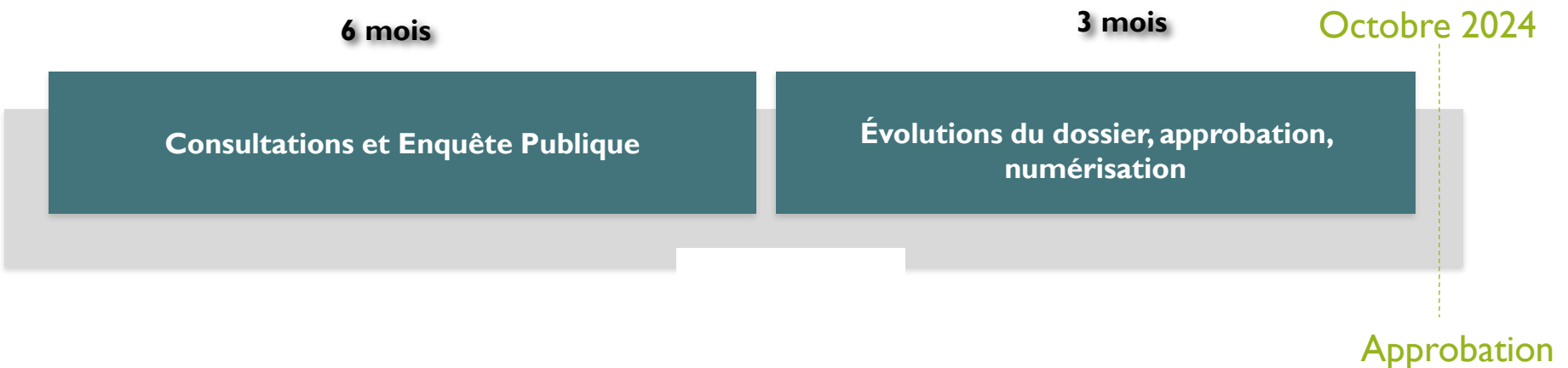
4



Et maintenant...



Phase de consultation – 9 mois



Merci de votre attention

Agence Mosaïque Environnement
111, rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 18 18
www.mosaïque-environnement.com



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

